



**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

Seul le texte prononcé fait foi

**Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans
l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le
commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

Déclaration de la Suisse, Segment à haut niveau

par

**l'Ambassadeur Anton Thalmann
Secrétaire d'Etat adjoint**

Check against delivery

**The United Nations Conference to Review Progress Made in the Implementation
of the Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in
Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects**

Statement by Switzerland, High-Level Segment

by

**Ambassador Anton Thalmann
Deputy State Secretary**

New York, le 26 juin 2006

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette importante conférence et vous remercier pour le travail que vous avez fourni et les consultations que vous avez menées durant les derniers mois, en vue de la préparer. Nous nous réjouissons par avance de travailler dans un esprit constructif avec vous, dans le but que cette conférence soit un succès.

Importance du Programme of Action

La Suisse est convaincue que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue un acquis fondamental, car il bénéficie du soutien de tous les États et contient un catalogue complet de mesures destinées à endiguer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous sommes réunis ici, cinq ans après l'adoption de ce programme d'action, pour passer en revue les progrès accomplis depuis 2001 ainsi que pour envisager l'avenir. Aux yeux de mon gouvernement, l'objectif de cette conférence d'examen est double : il s'agit de passer en revue les progrès accomplis, d'une part, et, d'autre part, de discuter des mesures visant à renforcer la mise en œuvre du Programme d'action, afin qu'il demeure un instrument clé pour les années à venir dans la lutte contre la prolifération illégale et l'utilisation abusive d'armes légères.

Depuis son adoption en 2001, de nombreuses activités ont été entreprises par les États que ce soit au niveau individuel ou collectif, de même que par les organisations internationales ou régionales. Cependant, le problème du trafic illicite d'armes légères demeure aigu. La prolifération incontrôlée des armes légères joue en effet un rôle central en particulier dans les cas de conflits internes. La disponibilité de ces armes tend à aggraver et prolonger ces conflits, et à faire de nombreuses victimes civiles. Mais les victimes de la violence armée ne sont pas seulement les blessés ou les morts. Ce sont aussi tous celles et ceux dont la vie bascule en raison d'un conflit : je pense particulièrement aux femmes, aux personnes déplacées et aux enfants. Ce constat, Monsieur le Président, nous force à continuer d'agir et à prendre des mesures pour endiguer ce phénomène aujourd'hui et pour l'avenir.

J'aimerais souligner ici qu'il est impératif de revoir et renforcer la mise en œuvre du Programme d'action, afin qu'il soit un instrument à même de répondre aux défis actuels et futurs. Il convient en particulier de faire le bilan des leçons que nous avons tirées de nos expériences et d'adopter, d'ici au 7 juillet, un texte qui dessine les pistes pour les années à venir.

Dans ce sens, une série de thèmes revêtent une importance particulière pour la Suisse:

Armes légères et développement

J'aimerais tout d'abord souligner qu'une meilleure prise en compte des effets négatifs de la violence armée sur le développement est nécessaire. Le Programme

d'action ne thématise pas en détail ce point. Or, des constats ont été fait en la matière depuis 2001. En particulier, il est important que le consensus exprimé lors du Sommet du Millénaire l'année dernière sur les liens entre la sécurité, la paix, les droits humains et le développement soit reflété dans le document final de la Conférence d'examen.

Monsieur le Président,

Le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Suisse ont pris l'initiative de convoquer un sommet ministériel sur la violence armée et le développement qui s'est tenu le 7 juin à Genève. A l'issue de ce sommet, une Déclaration de Genève sur la violence armée et le Développement a été adoptée par les 42 Etats présents. Au nom de ces 42 Etats, nous vous avons remis la Déclaration de Genève qui sera distribuée par le Secrétariat à tous les membres de la conférence. Comme nous vous l'avons indiqué, nous souhaitons que les éléments principaux de cette déclaration figurent dans le document final de cette conférence d'examen. A nos yeux, il s'agit avant tout de :

- intégrer les programmes de réduction de la violence armée et de prévention des conflits dans les cadres de développement nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que dans toute initiative ayant trait à l'aide humanitaire, à l'aide d'urgence et à la gestion des crises ;
- mettre à disposition les fonds nécessaires à cet effet ;
- prévoir des mécanismes de suivi sur cette thématique qui demande à être concrétisée.

Transfert d'armes légères

Un autre sujet revêt aux yeux de la Suisse une importance particulière. Il s'agit du contrôle du transfert d'armes et du courtage. La réglementation du transfert d'armes légères et de petit calibre, en particulier le contrôle à l'exportation et celui du courtage, sont des instruments essentiels dans la démarche globale de lutte contre la dissémination d'armes légères et de petit calibre.

Pour lutter de manière globale et efficace contre la prolifération des armes légères et de petit calibre l'adoption de critères est essentielle non seulement au niveau national mais également au niveau international. Aujourd'hui, le Programme d'Action reste vague sur l'utilisation de tels critères. La Suisse estime qu'il faut les préciser afin de pouvoir guider les Etats lorsqu'ils examinent les demandes de transfert d'armes légères et de petit calibre. De surcroît, au-delà de l'établissement de critères, la Suisse plaide pour une entente commune quant à l'interprétation de ces critères.

Instrument de marquage et traçage des armes légères

Troisièmement, j'aimerais relever que l'adoption, par l'Assemblée générale de l'ONU le 8 décembre dernier, de l'instrument international visant à améliorer l'identification et le traçage des armes légères et de petit calibre illicites est le premier, et à ce stade unique, exemple d'une concrétisation des initiatives trouvant leur origine dans le Programme d'action. Le défi aujourd'hui est d'assurer la pleine mise en œuvre de cet instrument. Pour ce faire, celui-ci intègre dans ses dispositions la mise sur pied de

certain mécanismes et procédures, que ce soit sur le plan national ou international. La Conférence d'examen du Programme d'action fournit l'opportunité de promouvoir et d'assurer la réalisation de ces dispositions. La Suisse soutient les mesures allant dans ce sens, et, en tant que président du groupe de travail à composition non limitée qui a élaboré cet instrument, je suis personnellement très attaché à sa mise en oeuvre.

Gestion des stocks d'armes

Quatrièmement, j'aimerais relever l'importance d'un meilleur contrôle des stocks d'armes. Une grande partie du commerce illicite des armes légères et de petit calibre voit son origine dans le contrôle inadapté des stocks d'armes. Des stocks sécurisés constituent un élément de base qui peut engendrer des effets de levier significatifs pour juguler les flux incontrôlés d'armes.

De façon générale, la Suisse appuie les recommandations allant dans le sens d'une meilleure définition de standards et de procédures pour la sécurité physique et la gestion des stocks avec le but de renforcer la mise en oeuvre du Programme d'action. Elle soutient notamment, sur le plan international, la compilation des leçons tirées et des meilleures pratiques en matière des stocks et de leur sécurité dans l'optique de développer des lignes directrices.

Suivi

Finalement, Monsieur le Président, mon regard se tourne vers l'avenir. Si le Programme d'action a permis de mettre en place un cadre de travail pour la lutte contre le commerce illicite des armes légères, il est de notre devoir aujourd'hui de décider de la suite à donner à ce processus lancé en 2001. La Suisse est convaincue qu'il convient - aujourd'hui plus que jamais - de poursuivre le travail commencé et de se préparer aux défis à venir. La Suisse estime que pour améliorer la mise en oeuvre du Programme d'action, des mécanismes de suivi performants sont nécessaires. La structure des réunions biennuelles qui se sont déroulées en 2003 et 2005 ne s'est pas montrée suffisamment efficace pour atteindre cet objectif. La Conférence d'examen devrait convenir de la mise en place d'un système plus flexible qui puisse fournir information, analyse, soutien et conseils. En particulier, la Suisse soutient la proposition de créer un programme de travail intersessionnel. Celui-ci devrait permettre de favoriser la coordination et l'échange d'expériences entre les différents acteurs : étatiques, non - gouvernementaux et organisations régionales. Car ce n'est qu'unis que nous pourrons répondre aux défis multiples et complexes que posent la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères.

Monsieur le Président,

La Suisse est disposée à jouer un rôle important dans le suivi de cette conférence d'examen.

Je vous remercie.